

**UN LITIGE AVEC UN
SERVICE DE LA VILLE ?**

- Vous vous estimez lésé-e
- On ne vous répond pas
- Une mesure paraît injuste



Le **MÉDIATEUR**
de la Ville de Paris

*est à votre
écoute*



COMMENT CONTACTER LE MÉDIATEUR DE LA VILLE DE PARIS ?

- Par courrier : 1, place Baudoyer • 75004 Paris
- Par internet : www.paris.fr/mediation
- En s'adressant aux Mairies d'arrondissement,
aux Points d'Accès au Droit et aux Maisons de Justice et du Droit

Plus d'informations sur **Paris.fr**